



Ville d'Athis-Mons

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Service urbanisme

EG/ADO/BO – 2023-0735

Affaire suivie par : M. Benoît OLIVIER

Tél : 01.49.61.33.56

@ : urbanisme@ville-ablonsurseine.fr

RAR n° 1A 199 835 9051 4

HAROPA PORT

Agence Seine-Amont

5, route de Stains

94387 BONNEUIL-SUR-MARNE Cedex

Ablon-sur-Seine, le 12 septembre 2023

À l'attention de M. Éric FUCHS, Directeur de l'Agence

Monsieur le Directeur,

Permettez-nous tout d'abord de vous remercier pour la présentation que vous nous avez faite le 17 mars 2023. Votre courrier du 16 juin reprend l'essentiel de cette présentation. Il nous amène malheureusement à constater la totale inadéquation de votre projet aux conditions de l'urbanisation existante, aux exigences environnementales et au respect des populations riveraines.

Nous avons bien noté que ce projet de port et de zone industrielle de 50 ha devrait prendre place sur un terrain en bord de Seine de 107 ha vous appartenant, actuellement classé « N », zone naturelle à préserver, par le PLU de Vigneux-sur-Seine, ce terrain constituant en outre une zone d'expansion de la Seine en cas de crue.

En son état actuel, votre projet comporte :

- Un port fluvial capable d'accepter des péniches de grande taille, ce qui pose d'ailleurs des problèmes d'accès à l'entrée de la darse et de bruit pour les riverains de la Seine ;
- Une zone industrielle abritant une plate-forme logistique, un port de matériaux de constructions, et une usine d'hydrogène (dont la faisabilité et la justification n'apparaissent pas évidentes) ;
- Des aménagements pour un accès routier sur la RN6 au niveau du carrefour dit « Le réveil matin ».

Un projet dévastateur pour l'environnement

En tant que citoyens Français, nous observons que le projet s'inscrit en contradiction avec toutes les politiques publiques d'environnement – Territoire, Département, Métropole, Région, Etat, et Communauté Européenne – **qui s'accordent pour reconnaître l'urgence climatique comme première priorité de l'Humanité**. Il conduit en effet :

- **à la destruction et à l'artificialisation de plus de 50 ha de zones humides et de terres agricoles classées N** dans un territoire où l'urbanisation a depuis les trente glorieuses fait payer un lourd tribut à l'environnement et à la qualité de vie des populations.
- **à la déforestation de 30 ha environ en bordure de Seine**, déforestation obligatoire du fait de la construction du port et du décaissement des rives nécessaire pour compenser le remblaiement de la zone industrielle projeté sur la zone d'expansion de la Seine en cas de crue. On notera à ce propos que le remblaiement déjà exécuté dans les années 90-2000 n'a à notre connaissance pas été compensé, mettant ainsi à risque les populations d'Ablon-sur-Seine et d'Athis-Mons en cas de crue, comme on a pu le constater en 2016 et en 2018.

- **à la destruction d'un des derniers paysages naturels des rives de Seine en Ile-de-France**, par la construction d'installations industrielles annoncées à 20 m de hauteur au-dessus du sol remblayé, soit entre 25 et 30 m au-dessus du niveau du fleuve (10 étages). La qualité inégalée de ce point de vue presque champêtre à proximité de Paris est une richesse inestimable pour les ablonais, les vignesiens, les athégiens et plus généralement tous les riverains qui vivent ou circulent sur ces bords de Seine. C'est un patrimoine naturel qu'il nous appartient de préserver.
- **à la perturbation voire à l'effondrement de la biodiversité locale**, par des travaux, des constructions et des utilisations des sols et de l'eau incompatibles avec le développement et le respect du biotope qui existe aujourd'hui. Il a notamment été repéré sur le secteur des essences végétales rares et des espèces d'oiseaux protégées dont une dizaine présentent des enjeux de conservation forts.

Une empreinte carbone intolérable

Si la présentation qui a été faite du projet tente de le justifier par le développement du trafic fluvial et la réduction des émissions de CO2 qui en résulterait, **cette même présentation omet de préciser les facteurs négatifs pour l'empreinte carbone :**

- Travaux de construction pharaoniques : transformation du relief, création du port, artificialisation des sols, construction des bâtiments et des installations.... Rappelons que le secteur de la construction est responsable à lui seul de plus de 25 % des émissions de gaz à effet de serre en France.
- Opérations industrielles sur le site pendant les dizaines d'années de la durée de vie du port.
- Supplément de trafic routier régional de poids lourds. Il faut à ce propos rappeler que toute rupture de charge dans le cycle de transport des marchandises a son prix en émissions carbonées.

En l'absence de tout bilan carbone sur l'ensemble de l'opération, il est légitime de penser que l'impact climatique du projet sera fortement négatif.

Des nuisances insupportables pour les riverains

En tant que riverains et en tant qu'élus responsables de la santé et de la qualité de vie de nos administrés, **nous nous élevons bien évidemment contre les nuisances qui ne manqueront pas de résulter d'un tel projet, implanté à 300 m des habitations :**

- Bruit résultant des manutentions sur le port, notamment pour les matériaux de construction.
- Bruit des péniches manoeuvrant sur la Seine à quelques dizaines de mètres des habitations pour entrer et sortir du port.
- Pollution de l'air par les machines, la poussière et les véhicules et pollution de l'eau par le fret fluvial et l'activité industrielle.
- Aggravation du risque d'inondation par une artificialisation partielle de zones d'expansions des crues.
- Création de nouveaux risques technologiques liés à des infrastructures dangereuses comme une usine d'hydrogène.

De plus, des travaux menés par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) concernant le projet VL8 de liaison entre Athis-Mons et le poste de relevage SESAME à Valenton ont lieu actuellement à proximité du site du projet de port depuis plus de six mois. Ce chantier est source de nuisances sonores, de vibrations et de désagréments majeurs pour les ablonais en bordure de Seine. Les opérations de terrassement et de construction requises par le projet de port seront immensément plus importantes et impactantes que les travaux d'assainissement du SIAAP et de nouvelles nuisances sont à craindre.

Nos communes sont déjà sinistrées par les nuisances sonores et la pollution de l'aéroport d'Orly, au point d'impacter la durée de vie des habitants. Ces nouvelles nuisances viendraient s'y additionner. **Un tel traitement serait totalement injuste et insupportable pour les populations** ; on ne peut que redouter les réactions de désespoir. Ajoutons que les populations que nous représentons expriment le vœu constant que nos communes ne soient pas réduites à des « territoires servants » de Paris ou des bassins d'emploi d'Orly-Rungis. Nos habitants méritent un cadre de vie de qualité.

Un accroissement du trafic routier qui ne peut pas être absorbé

Les travaux dans un premier temps, puis dans un second temps le fonctionnement du port de la zone industrielle, vont générer **un supplément important de trafic routier régional de poids lourds**. Vous évaluez dans votre courriel du 6 mars 2023 ce trafic à 750 poids lourds par jour, soit 1500 mouvements de véhicules donc 1 poids lourd toutes les 30 secondes. Le projet prévoit des aménagements pour un accès routier sur la RN6 au niveau du carrefour dit « Le réveil matin ».

Or tous les riverains savent pertinemment que la RN6 est quotidiennement bloquée au niveau de cet accès. Cette solution n'est pas responsable et est d'ailleurs contredite par le rapport de la Cour des Comptes S 2016-1537 de juin 2016 sur Port Autonome de Paris, qui indique en page 44 que « **le manque d'infrastructures routières est une des explications de la non réalisation du projet de port de Vigneux** ». Les infrastructures routières de 2016 étant identiques à celles d'aujourd'hui et le trafic routier ayant encore augmenté depuis, l'analyse de la Cour des Comptes sur ce point se confirme.

Vous projetez d'implanter un port à Vigneux-sur-Seine en tentant d'expliquer que tout le trafic routier, c'est-à-dire les marchandises et matériaux, doivent repartir vers le sud de l'Ile-de-France, et non pas vers le nord. Dans ce cas, pourquoi ne pas implanter le port plus en amont de la Seine ?

Un projet de franchissement de Seine, corollaire du projet de port

Nous ne pouvons pas admettre votre affirmation que « ce projet ne nécessiterait pas de franchissement de Seine ». Nous pensons tout au contraire que le projet de port servira d'argument pour transformer un ancien projet de franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux, initialement prévu pour un trafic local de circulations douces et de transports en commun, en un franchissement routier à forte capacité (2x2 voies), porté par un viaduc de 27 m de haut, et reliant la RN6 à la RN7 puis à terme à l'A6.

Ce franchissement et le viaduc qui s'y attache achèveraient la destruction complète l'environnement naturel et paysager de la vallée de la Seine entre Essonne et Val-de-Marne. Le coteau d'Athis-Mons serait défigurée, un des poumons verts de Vigneux serait dénaturé et la perspective depuis Ablon serait saccagée. Le trafic supplémentaire généré finirait de congestionner les hauts d'Athis-Mons, et paralyserait l'accès Sud de l'aéroport d'Orly.

Un projet inacceptable

Nous tenons donc à vous faire part de notre opposition à votre projet, tant au titre de citoyen Français – un projet en contradiction avec toutes les politiques publiques d'urgence climatique et de préservation de l'environnement - qu'au titre d'élus locaux – un projet dégradant encore plus la qualité de vie des populations riveraines qui seraient sacrifiées sur l'autel de considérations économiques anachroniques avec les préoccupations de notre temps.

Nous sommes particulièrement alarmés par le caractère irréversible des dommages que votre projet causerait à l'environnement, et par les conséquences indirectes désastreuses qu'il ne manquerait pas d'entraîner comme un franchissement routier de la Seine.

Nous nous sentons le devoir de préserver l'avenir des futures générations.

Nous sommes conscients qu'il vous faut réfléchir au devenir d'un foncier aujourd'hui inutilisé. Nous nous tenons à votre disposition pour discuter d'un projet d'aménagement alternatif plus respectueux de l'esprit et de la lettre des politiques publiques et des grands enjeux actuels pour développer un projet respectueux de l'environnement, et qui pourrait en outre contribuer à améliorer la qualité de vie de populations déjà gravement malmenées par les nuisances existantes.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Jean-Jacques GROUSSEAU
Maire d'Athis-Mons



Copies :

M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris
Mme Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France
M. Michel LEPRETRE, Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre
M. Camille VIELHESCAZE, Vice-Président du Grand-Orly Seine Bièvre délégué à l'urbanisme et au PLUi
M. Olivier CAPITANIO, Président du Conseil départemental du Val-de-Marne
M. François DUROVRAY, Président du Conseil départemental de l'Essonne
Pour information : M. Christian CAMBON, Sénateur du Val-de-Marne